

# NOTES SUR LES CÆSTRIDES

PAR

L. GEDOELST

---

## II.

### 5. — *Cæstrus* spp. nov.

#### *Cæstrus disjunctus* sp. n.

Longueur : 17 millimètres à 24<sup>mm</sup>5; largeur : 7 millimètres à 9<sup>mm</sup>5; moyenne : 18<sup>mm</sup>7 × 8<sup>mm</sup>5.

La forme du corps est celle d'un ovoïde allongé, à extrémité antérieure atténuée, à extrémité postérieure obtuse. Les segments antérieurs augmentent régulièrement de largeur jusqu'au 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup>; les segments 9, 10 et 11 présentent une largeur sensiblement égale et les anneaux 11 et 12 diminuent progressivement de dimension. La longueur des anneaux vus par la face ventrale augmente d'avant en arrière jusqu'au 10<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup> étant légèrement réduit et le dernier ayant à peu près la longueur du 10<sup>e</sup>.

La face ventrale est plane, faiblement convexe de droite à gauche et montre parfois des champs intermédiaires faiblement développés entre les anneaux 7 et 11. On y observe en outre deux tubercules vers le milieu des anneaux. La face dorsale présente une convexité très accusée et des champs intermédiaires bien développés, au nombre de huit, entre les anneaux 3 et 11.

L'armature épineuse répond à une formule assez simple. Sur le segment céphalique, on observe des spinules à la face interne du bourrelet labial et des épines sur une double rangée, le plus souvent interrompue au milieu, en arrière des renflements antennaires. Le bord antérieur du 3<sup>e</sup> anneau est garni de deux rangées d'épines; celui des anneaux 4, 5 et 12, de trois rangées, et

celui des anneaux 6 à 11, de quatre rangées. Dans une même ceinture épineuse, la rangée postérieure est formée d'épines notablement plus petites que celles des rangées antérieures; mais ce qui donne sa caractéristique à cette armature épineuse, c'est que les différentes épines sont largement séparées les unes des autres, de sorte que leur base s'étale librement et accuse souvent un contour elliptique, voire même parfois régulièrement arrondi, qui se détache nettement sur le tégument par une teinte un peu plus foncée; la pointe des épines est aiguë et colorée en brun noirâtre.

La coloration générale du corps varie du jaune pâle au jaune brun (cire naturelle).

La formule numérique de l'armature épineuse de l'*Æstrus disjunctus* reproduit assez exactement celle de l'*Æstrus interruptus*; ces deux espèces se différencient cependant très aisément surtout par les caractères des épines, mais aussi par l'absence d'interruption de la ceinture du 3<sup>e</sup> anneau et par le développement moins grand des champs intermédiaires ventraux chez l'*Æstrus disjunctus*.

Cet œstre a été recueilli par le D<sup>r</sup> RODHAIN dans les cavités nasales de l'*Hippotragus equinus* (Is. GEOFFROY, 1816), au Katanga. Nous avons trouvé cette même larve dans la collection d'Æstrides du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Elle y figure sans indication d'hôte, comme ayant été récoltée au Maroc par G. BUCHET en 1905.

### **Æstrus compositus** sp. n.

Longueur : 20 millimètres à 21<sup>mm</sup><sub>5</sub>; largeur : 7 millimètres à 7<sup>mm</sup><sub>5</sub>.

Le corps est de forme allongée, à extrémité antérieure arrondie, à extrémité postérieure assez brusquement tronquée. La face dorsale est fortement bombée de droite à gauche; la face ventrale est plutôt plane, à bords arrondis se continuant sur les côtés du corps jusqu'à un sillon en zigzag très accusé, qui sépare la face ventrale de la face dorsale. Les anneaux augmentent de longueur jusqu'au 5<sup>e</sup>, au delà duquel ils gardent des dimensions sensiblement égales jusqu'au 10<sup>e</sup>, le 11<sup>e</sup> étant notablement plus long et le dernier ne le cédant guère à celui-ci pour la longueur. La largeur des anneaux augmente jusqu'au 7<sup>e</sup>, se maintient constante jusqu'au 11<sup>e</sup>, le dernier étant un peu moins large. A la face dorsale, les anneaux sont séparés par des sillons relativement profonds et présentent une surface fortement convexe d'avant en arrière; il n'existe aucune trace de champs intermédiaires dorsaux.

A la face ventrale, les sillons qui séparent les différents anneaux sont moins accusés et l'on peut observer des champs intermédiaires ventraux faiblement développés entre les anneaux 5 et 12.

Les renflements antennaires sont fort divergents, dirigés presque transversalement en dehors et munis de trois points ocelliformes, dont un fort petit situé en dehors.

La face ventrale est pourvue d'une armature épineuse dont la disposition générale est conforme à celle du genre *Æstrus*, mais qui est remarquable par son faible développement. Sur le segment céphalique, on n'observe que de minuscules épines insérées en plusieurs rangées sur le bourrelet labial. Le bord antérieur des anneaux 3 à 12 est muni de ceintures épineuses qui apparaissent formées de deux rangées d'épines seulement, celles de la première rangée ayant des dimensions au moins doubles de celles de la seconde rangée. A un examen plus attentif, on constate sur les anneaux 6 à 11 quelques épines, peu nombreuses, plus petites que les épines de la seconde rangée et disposées en arrière de celles-ci ou implantées entre elles et ne différant alors de leurs voisines que par une taille plus réduite; il semble ainsi qu'il existe sur ces anneaux une ébauche de troisième rangée.

L'aire stigmatique du 12<sup>e</sup> anneau est délimitée par un rebord arrondi, faiblement saillant; elle apparaît ainsi à peine excavée et renferme les deux plaques stigmatiques, qui sont construites sur le type des *Æstrus*. Le prolongement ventral est peu développé et réduit à un bourrelet simple, à contour arrondi, dont la face supérieure est parsemée de 4 à 8 épines, généralement 6, à base conique, volumineuse, charnue, à pointe chitineuse. Ce bourrelet terminal n'est pas accompagné des prolongements coniques qui s'observent dans le genre *Æstrus*.

A la face ventrale des anneaux 3 et 4 existent deux tubercules symétriques; sur le segment céphalique, en arrière du bourrelet labial, se voient deux semblables tubercules rapprochés l'un de l'autre, presque géminés, sur la ligne médiane.

La coloration du tégument varie avec l'âge de la larve, du blanc jaunâtre au brun foncé presque noir.

Les premiers exemplaires de cette larve que nous avons étudiés appartenaient à la collection d'Æstrides du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. Ils formaient quatre lots sans indication d'hôtes: l'un de ces lots provenait de l'Afrique orientale anglaise et avait été récolté par le D<sup>r</sup> FERNIQUE à Mombasa en 1900; un autre était originaire de Mozambique et avait été recueilli par G. VASSE en 1906; dans un troisième lot, cette espèce était associée à des exemplaires de *Gedoelstia Hässleri* et avait été récoltée par L. DIDIER en 1905 en Abyssinie (pays Ankali); enfin le quatrième

lot était originaire du Soudan et faisait partie des collections rapportées par A. CHEVALIER au cours de la mission Chari-Tchad.

Plus récemment, nous avons reçu de semblables larves du D<sup>r</sup> RODHAIN, qui les avait recueillies chez un *Bubalis Lichtensteini* PETERS, 1849, à Sankisia (Katanga), en décembre 1911. Enfin le D<sup>r</sup> SCHOUTEDEN nous a remis des larves appartenant à la même espèce; elles provenaient également d'un *Bubalis Lichtensteini* et avaient été récoltées par LEGROS à Kapiri (Katanga).

Cette larve appartient incontestablement à la sous-famille des *Estrinae*, bien qu'elle ne possède pas tous les caractères que BRAUER assignait à ses *Cavicolae*: ceux-ci en effet sont, d'après lui, munis de champs intermédiaires dorsaux entre les anneaux du milieu du corps. Sur ce point donc la diagnose de BRAUER devrait être modifiée, si, comme nous le pensons, cette larve doit être rangée dans cette sous-famille.

Quant au genre d'*Estrinae* auquel elle appartient, il est plus malaisé de le décider. Elle présente en effet des caractères qui la rapprochent du genre *Estrus*, notamment la disposition générale de son armature épineuse et la conformation des stigmates postérieurs; elle s'en éloigne par la forme du corps et par l'absence des champs intermédiaires dorsaux et des appendices coniques qui accompagnent le prolongement ventral postérieur. Par ces derniers caractères, elle rappelle le genre *Kirkia*, dont elle possède aussi les trois points ocelliformes sur les renflements antennaires; mais elle en diffère par sa spinulation et par le développement du prolongement ventral postérieur. A un examen superficiel, elle fait songer à *Gedwelstia cristata*, dont elle possède l'armature épineuse, mais elle a les bourrelets parabuccaux inermes.

Elle réunit ainsi des caractères appartenant à différents genres d'*Estrinae*, et l'on serait en droit de se demander s'il n'y a pas lieu de créer pour elle un genre nouveau. Cette question ne saurait être résolue que lorsqu'on en aura observé l'imago ou qu'on aura rencontré d'autres espèces de larves présentant les mêmes caractères généraux. Provisoirement, nous estimons devoir ranger cette espèce dans le genre *Estrus*.

6. — *Hypoderma gazellae* sp. n.

Longueur : 21 à 23 millimètres ; largeur : 9 millimètres à 13<sup>mm</sup>5.

La forme du corps est variable : chez les individus les plus avancés en développement, le corps est aplati, à contour ovoïde ; chez les individus moins évolués, il est claviforme, plus élancé que chez *Hypoderma bovis*.

Les anneaux du corps augmentent de largeur du segment céphalique au 7<sup>e</sup> ou 8<sup>e</sup>, pour diminuer du 9<sup>e</sup> au 12<sup>e</sup> ; la longueur s'accroît sur la face ventrale du 1<sup>er</sup> au 7<sup>e</sup>, se maintient constante sur les anneaux 8 à 11 et se réduit considérablement sur le dernier segment ; sur la face dorsale, la variation de longueur est sensiblement la même pour les 9 premiers anneaux, mais les anneaux 10 et 11 accusent une réduction très considérable, qui a pour effet de donner à l'anneau 12 une obliquité telle que l'aire stigmatique postérieure est dirigée en arrière et en haut.

Les anneaux 3 à 11 portent sur la face ventrale, sur leur moitié antérieure, deux mamelons latéraux plus ou moins fusionnés sur la ligne médiane, ou unis en ce point par un mamelon médian plus ou moins distinct. Ces mamelons sont surtout saillants vers leur bord antérieur, tandis qu'ils se continuent en arrière d'une manière plus ou moins insensible avec la surface de l'anneau. De semblables formations mamelonnées s'observent à la face dorsale sur les anneaux 3 à 9, mais ici c'est le mamelon médian qui est le plus développé et il est accompagné d'un ou deux petits mamelons latéraux distincts ou fusionnés avec lui. Un mamelon du même genre existe sur les champs latéraux dorsaux 3 à 9 et sur les champs latéraux moyens et ventraux 3 à 11.

Le segment céphalique est largement débordé par l'anneau 3 ; il est traversé de droite à gauche par le sillon operculaire qui le divise en deux parties : une dorsale, plus petite, demi-circulaire, à surface inerte, et une ventrale, plus grande, ovalaire, à grand axe transversal. Le centre en est occupé par un mamelon arrondi portant deux taches foncées, brun noir, à peine saillantes (taches antennaires). Ce mamelon central est entouré par un bourrelet circulaire subdivisé par des sillons en six segments : 1<sup>o</sup> un segment ventral ou lèvre, qui délimite l'atrium buccal s'ouvrant entre lui et le mamelon central ; la surface interne et le bord libre en sont armés d'épines bien développées ; 2<sup>o</sup> deux mamelons ventro-latéraux, subhémisphériques, portant une callosité vers le milieu de leur surface, qui est inerte, sauf parfois vers l'atrium buccal où l'on peut observer quelques épines isolées ; 3<sup>o</sup> deux mamelons dorso-latéraux, de forme triangulaire, à surface inerte ; et 4<sup>o</sup> un bourrelet dorsal médian chargé d'épines nombreuses et puissantes.

L'armature du corps comporte deux ordres de formations chitineuses, comme c'est la règle dans le genre *Hypoderma* : les unes sont des plaques ou écailles à extrémité arrondie, disposées en rétroversion sur une ou deux rangées, serrées les unes contre les autres, se chevauchant même parfois dans une même rangée et implantées vers le bord antérieur des mamelons

qui s'observent sur les anneaux du corps et formant ainsi sur chacun d'eux autant de groupes plus ou moins distincts qu'il y a de mamelons eux-mêmes distincts; les autres sont de petites épines disposées en antéversion sur plusieurs rangées dans la moitié postérieure des anneaux. Cette double armature est ordonnée de la manière suivante :

Sur la face ventrale : au bord antérieur des anneaux 3 à 11 et sur la moitié postérieure des anneaux 3 à 8;

Sur les champs latéraux ventraux : au bord antérieur des anneaux 3 à 11 et sur la moitié postérieure des anneaux 3 à 7;

Sur les champs latéraux moyens : au bord antérieur des anneaux 3 à 9 ou 10 et sur la moitié postérieure des anneaux 3 à 6;

Sur les champs latéraux dorsaux : au bord antérieur des anneaux 3 à 9 et sur la moitié postérieure des anneaux 3 à 5 ou 6;

Sur la face dorsale : au bord antérieur des anneaux 3 à 9; sur la moitié postérieure des anneaux 4 à 6, on peut observer parfois quelques rares épines disposées sur une rangée.

On observe en outre deux tubercules, ou plutôt callosités, symétriques, sur les champs ventraux et dorsaux et une callosité sur les champs latéraux ventraux, moyens et dorsaux, des anneaux 3 à 11.

La coloration du tégument varie du blanc au jaune cire foncé suivant l'état de développement de l'individu.

Cette belle espèce a été recueillie en Afrique orientale allemande (marais Njai, près Massai) dans le muscle peaucier dorsal d'une *Gazella granti* BROOKE, 1872, et fait partie de la collection d'Estrides du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Cette espèce se différencie nettement par son armature des larves de *Hypoderma bovis*, *H. lineata* et *H. corinnae*. Peut-être appartient-elle à quelque Hypoderme africain actuellement connu seulement à l'état d'imago, tels que *Hypoderma Clarckii*, *H. desertorum* ou *H. silenus*. Nous ne le pensons cependant pas, parce que l'aire géographique de ces derniers Hypodermes ne concorde pas avec l'aire géographique de *Gazella granti*. Celle-ci vit en Afrique orientale allemande, tandis que *Hypoderma Clarckii* a été signalé dans la colonie du Cap et *Hypoderma desertorum* et *H. silenus*, en Égypte. Nous croyons donc légitime de considérer cette larve comme appartenant à une espèce nouvelle que nous proposons de désigner sous le nom de *Hypoderma gazellae*.

---